



Informations et déclaration de sinistre : assurance@selidaire.fr site internet : <https://selidaire.org/>

Siège social association SEL'idaire: 16 RUE FELIX FAURE 44400 REZE

Le 02/02/2024

ATTESTATION ANNUELLE D'ASSURANCE

Départements 50 à 59 (voir page 2/2)

Valable du 01/01/2024 au 31/12/2024 ASSURANCE MULTIRISQUE Raqvam^(*)

Associations et Collectivités

RISQUES LIES À L'OCCUPATION DE TOUT IMMEUBLE dans le cadre des activités exclusivement sélistes, quelles que soient leurs dates. Les durées d'occupation devront être inférieures à 30 jours consécutifs.

Bénéficiaire

L'Association SELIDAIRE, tous ses SEL adhérents et leurs membres dans le cadre des activités sélistes.

Garanties :

Responsabilité civile – Défense des risques locatifs ou d'occupant, **Recours des voisins et des tiers**, à concurrence de 125 000 000€/sinistre.

Responsabilité Civile Professionnelle

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que la collectivité ou tout bénéficiaire des garanties peut encourir **à l'égard des tiers**, lors de la survenance d'un événement de caractère accidentel et notamment à l'occasion des activités organisées par l'association ou ses membres :

Garanties

Responsabilité Civile

Dommages corporels	30 000 000 €/sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs	15 000 000 €/sinistre
La garantie est toutefois limitée, dommages confondus à.....	30 000 000 €/sinistre
Dommages immatériels non consécutif	50 000 €/sinistre
Responsabilité civile produits y compris intoxication alimentaire	5 000 000 €/année d'assurance
Dont frais de retrait.....	1 000 000 €/année d'assurance
Atteinte à l'environnement	5 000 000 €/année d'assurance
Dommages aux biens des participants à concurrence de	600 €

Autre garantie

Indemnisation des dommages corporels (individuelle accident) : assistant à domicile, frais médicaux, pertes de revenus, invalidité, décès.

La garantie est applicable sans franchise

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au-delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

(*) Risque autre que véhicule à moteur

Le représentant de la Société



Liste des SEL adhérents à l'association SEL'idaire bénéficiaires du contrat d'assurance mutualisé classés par ordre numérique de N° de département à la date de publication du présent document, **pour les départements 50 à 59**

Seule fait foi, la dernière version publiée pour ses utilisateurs authentifiés via le site internet de l'association SEL'idaire : selidaire.org

50000 SAINT-LO	EN SEL
50290 COUDEVILLE-SUR-MER	SEL'IN
50300 AVRANCHES	EssenSEL
52140 MONTIGNY-LE-ROI	SEL Sud 52
53000 LAVAL	SEL'RIT 53
54460 LIVERDUN	SEL Est du bassin de POMPEY
55210 HERBEUVILLE	SEL en SOI
56000 VANNES	SEL Pays de VANNES
56130 FEREL	LE SEL FERELAIS
56250 ELVEN	SEL elvinois
56380 GUER	SELiguer
56400 AURAY	SEL du pays d'AURAY
56470 SAINT-PHILIBERT	SEL DE LA PLAGE
56550 BELZ	SEL de la ria d'etel
56650 INZINZAC-LOCHRIST	LochSEL
58000 NEVERS	NiverSEL
59590 RAISMES	troc d'heures raismois
59710 PONT-A-MARQ	SEL en Pevele

Tout usage abusif de la présente attestation, toute **fausse déclaration** pourront faire l'objet de poursuites judiciaires et écarteront les prétentions indemnitaires. La responsabilité de SEL'idaire ne saurait être engagée en raison de déclarations frauduleuses ou de mauvaise foi. Toute déclaration de sinistre doit être adressée via le site <https://selidaire.org/> « se connecter » onglet « infos assurances » / déclaration de sinistre.